

Référence : C5 – 9 – CCVBA



Etude de faisabilité pour l'implantation d'un quai de transfert

Identifier et coordonner entre les collectivités les outils techniques et financiers de prévention et de gestion des déchets

ACTEUR ET TERRITOIRE



Communauté de commune Vallée des Baux Alpilles

23 avenue des Joncades Basses

13210 Saint Rémy de Provence

Corinne GUINTINI

Directrice aménagement et développement durable

corinne.guintini@ccvba.fr

04 90 54 54 20 / 06 10 68 29 32

CONTEXTE

La communauté de communes Vallée des Baux Alpilles est compétente en matière de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1er janvier 2017.

La création d'un quai de transfert sur le territoire de la CCVBA a été acté par les élus suite à l'étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés réalisée en 2018. Cette étude a démontré la nécessité pour le territoire de se doter, d'une part, d'un quai de transfert et d'autre part, de deux centres techniques (nord et sud).

Le quai de transfert doit permettre :

- D'effectuer une rupture de charge, diminuer les temps des tournées jusqu'au centre de traitement des déchets situés à Beaucaire et donc les coûts financiers (coût de carburant, usure des bennes, mobilisation des agents sur des temps de transport plutôt que sur d'autres missions) et environnementaux (émission de gaz à effet de serre notamment).
- De garantir une meilleure autonomie en matière de traitement de déchets pour la Communauté de communes. Cette autonomie et indépendance de gestion est essentielle pour pouvoir adapter le service de collecte en fonction des besoins et pour rester maître des choix en matière de modalités de traitement, dans un contexte fortement évolutif.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- ✓ Etablir le diagnostic tonnages des OMr et Collecte sélective actuels et à échéance 2030 afin de dimensionner l'ouvrage
- ✓ Valider le site d'implantation
- ✓ Démontrer la faisabilité technique et règlementaire du projet
- ✓ Proposer une esquisse d'aménagement
- ✓ Estimer le coût de l'équipement (investissement et phase exploitation)
- ✓ Suivre les études de maitrise d'œuvre et les travaux

Objectifs quantitatifs

- ✓ Diminution des temps de transport et donc des coûts pour la CCVBA : entre 10 et 30 km selon les communes. Soit pour chacune des 10 communes entre 30 minutes et 1h20 de route (12 équipages) soit **environ 140 000 € d'économies par an**
- ✓ Optimisation des temps de collecte et réaffectation du personnel sur d'autres missions de collecte (cartons, encombrants) **pour environ 90 000 € d'économies par an**
- ✓ Réduire l'empreinte carbone de **241 à 180 t éq CO2 par an**

Résultats quantitatifs

L'équipement de transfert est prévu en 2024.

Résultats qualitatifs

L'étude a permis de répondre aux différents objectifs.



MISE EN ŒUVRE

Description de l'action	<p>Réalisation d'une analyse comparative sur les deux sites d'implantation identifiés</p> <p>Etablissement du diagnostic des tonnages avec projection 2030 et dimensionnement de l'ouvrage</p> <p>Vérification de la faisabilité technique et réglementaire sur le site retenu</p> <p>Proposition aux élus des scénarios d'aménagement et couts estimatifs pour validation avant lancement de la maitrise d'œuvre et du suivi des travaux.</p> <p>Cette étude est réalisée en prestation externe, avec des comités techniques et comités de pilotage (élus) pour chaque étape.</p>
Planning	<p>Etude réalisée sur 2021 et 2022 (AMO + MOE).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Étude de faisabilité : février/septembre 2021 ✓ Etudes maitrise d'œuvre et ingénierie : novembre 2021 /octobre 2022 ✓ Dépôt permis de construire : février 2022 ✓ Obtention permis de construire : avril 2022 ✓ Consultation publique pour les travaux : 1er semestre 2023 ✓ Travaux (prévisionnel) : Septembre 2023 à octobre 2024
Moyens humains	<p>Prestation externe. Suivi en interne par la Directrice Aménagement et développement durable, la responsable du service déchet et le responsable exploitation</p>
Moyens financiers	<p>54 000 € TTC</p>
Moyens techniques	
Partenaires mobilisés	<p>DREAL PACA / Service Urbanisme Commune de Saint Rémy</p>

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

Le site retenu pour l'implantation de l'ouvrage est un lot d'une nouvelle zone d'activité aménagée en régie par la Communauté de communes (transversalité inter-service). Des visites ont été réalisées auprès d'équipements similaires d'autres collectivités (quai de transfert SICEUTOM Cavaillon ; quai de transfert Bagnols sur Cèze) afin d'avoir plus d'informations et de retours d'expériences avant la définition exacte du projet.

Difficultés rencontrées

Le terrain d'assiette étant en partie inondable, l'emprise au sol est limitée et donc la configuration de l'équipement a dû prendre en compte cette contrainte. La conséquence a été une augmentation importante du budget prévu initialement.

Recommandations

Pour l'étude, importance de retenir un BE expérimenté sur ce type d'ouvrage très spécifique. Technicité importante attendue ainsi que règles de sécurité et connaissance des réglementations dédiées (dossiers ICPE, etc). Associer les futurs utilisateurs.
